



NOTE

Réforme du travail détaché :

Un mauvais combat.

Par Vincent Delhomme.

LE MOT DE GASPARD

« Solidarité »

O n ne peut pas à la fois revendiquer la solidarité européenne et mettre en cause son instrument le plus puissant : la **libre circulation** des travailleurs.

La directive de 1996 sur les travailleurs détachés a pour noble objectif de favoriser la mobilité des travailleurs, essentielle pour **harmoniser peu à peu le niveau de développement des pays membres**. La France en bénéficie d'ailleurs nettement, puisque **300 000 Français furent détachés dans l'Union en 2014**, tandis que seuls 230 000 Européens firent le trajet inverse.

Pourtant, le **travail détaché fait régulièrement l'unanimité contre lui**. Et loin de chercher à apaiser les tensions qui aujourd'hui minent notre pays, les élus jouent de manière irresponsable sur cette bile qui s'est emparée du corps social.

Si la **directive de 1996** a suscité des détournements contre lesquels il faut impérativement lutter, il est urgent de rappeler les **atouts de ce statut**, tant pour les pays d'origine que pour les pays destinataires, et de refuser les discriminations qui ouvrent la voie à la préférence nationale.

C'est en ce sens que les pouvoirs publics devraient montrer l'exemple.

Gaspard Koenig

Président
Génération Libre

Se repérer dans la note.

01

L'essentiel

p. 4

02

Introduction

p. 4

03

Le statut

p. 8

04

La fraude

p. 12

05

Les bénéfices

p. 14

06

L'auteur

p. 18

07

Annexes

p. 20

08

Think tank

p. 22

L'ESSENTIEL

Nos travaux en un coup d'oeil.

Constat & analyse.

Le travail détaché cristallise régulièrement le débat et fait trop souvent l'objet de toutes les critiques. **Beaucoup des craintes liées aux travailleurs détachés ne sont pas avérées.** Il est, par exemple, empiriquement **impossible d'imputer au travail détaché un impact sur le niveau du chômage** à long-terme. En revanche, les **abus** et les **fraudes** existent. C'est à ce phénomène qu'il faut sévèrement s'attaquer.

Sous la pression des gouvernements d'Europe, la Commission européenne a engagé un **processus de révision de la directive sur le travail détaché**. Cela revient à vouloir faire disparaître pour ces travailleurs venus de l'Est leur principal avantage compétitif et donc leur employabilité.

Pour GenerationLibre, le **travail détaché** constitue **l'une des formes les plus efficaces de solidarité intra-européenne et un facteur clé pour réduire les inégalités au sein de l'Union**. S'y attaquer revient à céder à la tentation protectionniste et renoncer au projet d'ouverture et de liberté qu'incarne l'Europe.

Proposition.

- **Nous plaillons pour une application rigoureuse des règles existantes au sujet du travail détaché** et contestons les réformes qui lui feraient perdre beaucoup de son utilité.

CHIFFRES CLÉS

Les 3 chiffres à retenir.

0,2%

Le travail détaché ne représente que 0,2 % de l'emploi dans l'Union européenne en termes d'équivalents temps-plein.

Selon un rapport du Sénat, l'inspection du travail a mené, en France, 1300 contrôles au second semestre 2015.

1300

840

Entre juillet 2015 et juillet 2016, 840 amendes administratives pour fraude au travail détaché ont été délivrées.

L'INTRODUCTION

Un mauvais combat.

A lors que l'alignement des conditions de rémunération des travailleurs détachés sur celles des travailleurs locaux est en voie d'être adoptée, le parlement européen réfléchit à instaurer une durée maximale du détachement à deux ans. Les **effets économiques du travail détaché** sont **complexes à mesurer**. Il existe peu d'études sur le sujet. On peut néanmoins se rapporter à des travaux de 2016 commandés par la Direction Générale à l'emploi et la Commission des affaires sociales européenne.

Selon leurs conclusions, des effets positifs du travail détaché sont à attendre sur la mobilité intra-européenne, sur le revenu des travailleurs situés dans les pays à bas coût, sur la concurrence et même sur la convergence sociale des niveaux de salaire. Les auteurs rappellent également que **le travail détaché ne représente que 0,2 % de l'emploi dans l'Union européenne** en termes d'équivalents temps-plein.

Alors qu'un débat sur la directive du détachement « à travail égal, salaire égal » s'ouvre de nouveau, les préoccupations sociales affichées par les promoteurs d'une refonte de cette directive ne doivent pas masquer les **raisons** profondes de **l'hostilité au travail détaché** qui sont les **invariants du discours protectionniste**.

Selon un rapport de la Direction Générale à l'emploi et la Commission des affaires sociales européenne, le travail détaché ne représente que 0,2% de l'emploi dans l'Union européenne.

Les **attaques** répétées contre le **travail détaché** traduisent un refus de la concurrence, sont économiquement trompeuses et socialement contre-productives.

Conscients des **fraudes** et des **abus** liés au **travail détaché**, nous plaidons pour une **application rigoureuse des règles existantes** et contestons les **réformes** qui **lui feraient perdre beaucoup de son utilité**.

PARTIE 1

Le statut de travailleur détaché.

Éléments de définition.

Un **travailleur « détaché »** est un **salaire envoyé** par son employeur **dans un autre État membre** en vue d'y fournir un **service** à titre **temporaire**. Contrairement à une confusion trop souvent faite, y compris par ses défenseurs, le statut de travailleur détaché ne se rattache pas à la liberté de circulation des travailleurs mais à la **libre prestation de services**. Il permet aux entreprises qui remportent des contrats à l'étranger de les faire exécuter par leur propre main d'œuvre, ce qui **facilite** grandement leur **accès aux marchés européens** et **stimule la concurrence**.

Les règles appliquées aux travailleurs détachés prévoient que ceux-ci bénéficient légalement d'un noyau dur de **droits en vigueur dans l'État membre qui les accueille**, même s'ils restent les employés de l'entreprise qui les détache et relèvent donc de la **législation de l'État membre d'origine**, notamment en ce qui concerne le paiement des cotisations sociales. Ces droits concernent par exemple le salaire minimum, les périodes maximales de travail et les périodes minimales de repos, la période minimale de congé annuel payé, la santé, la sécurité et l'hygiène au travail.

Ce statut spécifique s'explique précisément par le fait que ces travailleurs sont auxiliaires d'un service rendu de manière temporaire et qu'ils n'ont donc pas vocation à s'installer de manière pérenne sur le territoire de l'Etat où ils exécutent ce service, ni à y intégrer le marché du travail. Si cela était le cas, ils devraient alors être traités de manière strictement égale aux travailleurs locaux, sans aucun régime dérogatoire.

Chiffres & impact économique.

On estime à près de **2 millions** le nombre **de travailleurs détachés en Europe** [1. Cf. Annexes p. 21] et à **près de 300 000 en France**, même s'il est difficile de disposer de statistiques fiables [2. Cf. Annexes p. 21]. Il reste donc un **phénomène** relativement **marginal** à l'échelle du continent. Par ailleurs, il impacte les différents secteurs d'activités de manière variable : le secteur de la construction regroupe par exemple à lui seul 43,7% du nombre total de détachement [3. Cf. Annexes p. 21]. Dans ces secteurs, des effets d'éviction sont à attendre vis-à-vis de l'emploi local.

Dans une note du Trésor [4. Cf. Annexes p. 21], on remarque que si l'arrivée de travailleurs détachés peut créer à court terme du chômage frictionnel comme le font les délocalisations, il est **impossible à long-terme de lier travail détaché - ou immigré - et chômage.**

Par ailleurs, l'étude fait apparaître une **hausse du bénéfice** des sociétés locales et une **hausse des contributions à la sécurité sociale** du fait de **l'évolution positive des investissements.**

C'est donc essentiellement **sur le coût du travail** que la différence entre travailleurs détachés et locaux se fait, avant tout parce que les premiers paient leurs cotisations sociales dans leur pays d'origine. Cet **avantage** est néanmoins **à relativiser**. Les **allègements de charge autour du SMIC** récemment intervenus en France **rendent** par exemple **un travailleur français moins cher qu'un travailleur détaché à ce niveau de rémunération**, comme l'a montré la note du Trésor mentionnée.



« Les allègements de charges autour du SMIC récemment intervenus en France rendent un travailleur français moins cher qu'un travailleur détaché à ce niveau de rémunération. »

Vincent Delhomme

PARTIE 2

Fraude et travail détaché.

S'il est fallacieux d'affirmer, comme on l'entend trop souvent, que les travailleurs détachés échappent totalement au droit du travail local, il est vrai que **des phénomènes d'abus et de fraudes existent**.

La fraude au travail détaché.

Des employeurs peu scrupuleux profitent parfois de la **position de faiblesse des travailleurs étrangers** pour enfreindre la loi, prélevant par exemple divers frais de logement ou de nourriture sur leur salaire ou leur faisant dépasser allègrement la durée légale du travail. Certains vont même jusqu'à ne pas les déclarer.

Un chemin sur lequel l'Union européenne et les Etats se sont engagés avec l'adoption en 2014 d'une directive sur le sujet [5. Cf. Annexes p. 21]. En **France**, cette directive a abouti à un **renforcement des règles et des contrôles** par une première loi en 2014 puis par la loi Macron.

Selon un rapport du Sénat de 2016, plus de **1 300 interventions de l'inspection du travail** par mois ont été recensées au second semestre 2015. Clotilde Valter, ancienne Secrétaire d'État à la formation professionnelle sous Manuel Valls, parle de **840 amendes administratives** ayant rapporté un produit de **4,5 millions d'euros** depuis juillet 2015.

Ce n'est pas au statut, mais à la fraude qu'il convient de s'attaquer. Au second semestre 2015, près de 1 300 contrôles de l'inspection du travail ont été recensés.

PARTIE 3

Le travail détaché bénéficie à tous.

La révision de la directive sur le travail détaché de 1996 impose le principe « **à travail égal, salaire égal** » entre travailleurs locaux et travailleurs détachés pour mettre **fin** à cette **prétendue concurrence déloyale**. Une fois la nouvelle directive définitivement adoptée, ces derniers ne pourront désormais plus être rémunérés différemment sur un même lieu de travail.

Une mesure inefficace.

Imposer de payer les travailleurs détachés au même prix que les travailleurs locaux ne risque en réalité d'avoir qu'une seule conséquence : **les exclure du marché ainsi que les sociétés dont ils émanent**. Si la mesure vise réellement à améliorer les conditions de rémunération de ces travailleurs, elle n'aura donc **aucun effet**. Elle ne fera que **pénaliser les pays d'Europe** dont le **niveau de vie** est **le plus bas** et les économies les moins performantes, alors même que les **pays les plus riches profitent** pleinement de l'**ouverture de leurs marchés**.

Cette exportation de main d'œuvre est en réalité **une des formes les plus efficaces de solidarité intra-européenne**. Elle est un facteur clé pour **réduire les inégalités** au sein de l'Union Européenne. La remettre en cause menacerait l'équilibre politique et économique du marché européen.

Un discours infondé.

L'argument du dumping social n'est en lui-même pas opérant. Pourquoi la concurrence par le coût du travail serait-elle déloyale?

Si le principe même d'acheter des biens ou services produits par une main d'œuvre moins coûteuse doit être remis en cause, c'est toute la logique des échanges économiques et de la division internationale du travail qui doit l'être aussi, malgré les **bénéfices** extraordinaires qu'elle **apporte à toutes les populations**, dans les pays en développement comme dans les pays développés.

De la même manière, obtenir des services moins chers pour une économie crée de la richesse, de l'activité et de l'emploi, même si cela est effectivement moins visible que les emplois occupés par les travailleurs étrangers.

Par ailleurs, il est **impossible d'imputer au travail détaché un quelconque impact sur le niveau du chômage**. Il faut rappeler que les pays d'Europe de l'Ouest bénéficient aussi de ce statut, l'Allemagne détachant par exemple quasiment autant de travailleurs que la Pologne. La **France**, elle, **a détaché** près de **120 000 travailleurs en 2014** [6. Cf. Annexes p. 21]. La concernant, ce sont d'ailleurs les piètres performances de l'économie et du marché du travail qui expliquent la persistance d'un chômage élevé. De manière générale, les pays en bonne santé économique affichent souvent conjointement des taux records de travailleurs immigrés et un plein emploi insolent. La Suisse en est un parfait exemple : 27 % d'étrangers dans la population active en 2015 et un taux de chômage inférieur à 5 %.

Comme évoqué précédemment, ce sont les **abus** qui **révoltent les populations à juste titre**. C'est donc contre ce phénomène que l'action de l'Union Européenne et des Etats devrait se porter, autant pour **faire cesser** des situations parfois proches de l'**exploitation** que pour ne pas laisser le sentiment que les pouvoirs publics restent les bras croisés. Mais ce ne sont **pas les travailleurs eux-mêmes qu'il faut cibler**.

Les **attaques à répétition** contre le **travail détaché** sont une **grave erreur**. En soufflant sur les braises du ressentiment et en stigmatisant les travailleurs étrangers, **la classe politique française**, et européenne, **prépare les votes qu'elle n'a cessé de déplorer ces dernières années**.

A l'inverse, défendre les travailleurs détachés c'est finalement considérer que les destinées des travailleurs roumains ou polonais ne nous sont pas plus lointaines que celles des travailleurs français.

Cette **pensée** authentiquement internationaliste est **aux fondements de l'idée européenne**. Fut un temps où la gauche s'en prévalait, ce temps semble désormais bien lointain.

« En soufflant sur les braises du ressentiment anti-étranger, la classe politique française et européenne prépare les votes qu'elle n'a cessé de déplorer ces dernières années. »

Vincent Delhomme

L'AUTEUR

Vincent Delhomme.



BIOGRAPHIE

Assistant de recherche.

Actuellement au Collège d'Europe, Vincent Delhomme a travaillé à la Direction générale de la concurrence de la Commission européenne sur le contrôle des aides d'Etat et la régulation des secteurs du transport aérien et ferroviaire. Particulièrement intéressé par les enjeux juridiques de l'intégration politique et économique européenne, Vincent Delhomme est diplômé de Sciences Po Paris en droit économique.

Bibliographie.

- « Retrouver l'Europe : Pour un Etat minimal européen. », rapport GenerationLibre, mars 2017 ;
- « Libéraux, n'abandonnez pas l'Europe. », note GenerationLibre, juin 2016.

ANNEXES

Sources et références.

Références.

[01] Concurrence sociale des travailleurs détachés en France : fausses évidences et réalités, TRÉSOR ÉCO, n° 171, Juin 2016 ;

[02] Le nombre de travailleurs détachés a augmenté de 25% en 2015, Le Figaro, 30.05.2016 ;

[03] Concurrence sociale des travailleurs détachés en France : fausses évidences et réalités, TRÉSOR ÉCO, n° 171, Juin 2016 ;

[04] Concurrence sociale des travailleurs détachés en France : fausses évidences et réalités, TRÉSOR ÉCO, n° 171, Juin 2016 ;

[05] Directive 2014/67/UE du 15 mai 2014 relative à l'exécution de la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services et modifiant le règlement (UE) n ° 1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur ;

[06] Concurrence sociale des travailleurs détachés en France : fausses évidences et réalités, TRÉSOR ÉCO, n° 171, Juin 2016.

La raison d'être du think tank.

Tocqueville déplorait déjà, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, « l'effrayant spectacle » des philosophes français, coupés du reste de leurs semblables, ignorants de la vie de la Cité, aveugles au reste du monde. « Même attrait pour les théories générales, les systèmes complets de législation et l'exacte symétrie dans les lois ; même mépris des faits existants ; même confiance dans la théorie. »

A l'inverse, les politiques restent bien souvent détachés de toute réflexion philosophique, en se reposant trop exclusivement sur l'administration pour imaginer les projets de réformes.

« C'est donc à mieux marier théorie et pratique, principes philosophiques et action politique, que doivent travailler les think tanks »

Sur le fondement d'une doctrine claire, ils rassemblent les compétences d'experts pour décliner, des idées parfois inhabituelles, en politiques publiques précises et chiffrées. S'agissant du revenu universel, par exemple, GenerationLibre s'est emparé d'un concept puissant mais très abstrait pour élaborer une proposition économiquement viable sous la forme d'un impôt négatif.

Il est heureux que les think tanks jouent un rôle croissant sur la scène publique française. Au-delà des convictions de chacun, c'est la garantie d'un débat riche et informé sur les grands sujets de notre temps.

ACTIONS

Notre combat quotidien.

Nos objectifs.

- 1.** **Vivre et laisser vivre** pour permettre à chacun de définir ses propres valeurs dans une société ouverte.
- 2.** **Briser les rentes** parce que la libre concurrence des échanges comme des idées est le meilleur moyen de contester l'ordre établi.
- 3.** **Penser le progrès** pour que les innovations technologiques demeurent au service de l'individu.

Nos dernières publications.

- « Redéfinir le contrat de travail : de la subordination à la coopération », janvier 2017 ;
- « Liber, une proposition réaliste, tome II », janvier 2017 ;
- « Le sexe et l'État : de l'indisponibilité à la libre détermination », juin 2017 ;
- « Pour une révolution normative, sortir de l'enfer réglementaire », juin 2017 ;
- « Retrouver l'Europe, pour un État minimal européen », chapitre I, avril 2017.

NOUS SOUTENIR

Soutenir de nouvelles idées.

GenerationLibre est un jeune think tank fondé en 2013 par le philosophe Gaspard Koenig. Il défend un libéralisme à la fois économique, politique et sociétal, plaçant l'individu et ses libertés au cœur de la politique publique. Au quotidien, le think tank élabore des propositions pour briser les rentes publiques - comme privées - transformer notre organisation sociale, la rendre plus juste et l'adapter à l'ère numérique.

Son financement repose exclusivement sur la générosité de ses membres, seule garantie de sa liberté de ton et de son indépendance. GenerationLibre refuse toute subvention publique, ne prend aucune commande et ne dispense aucune activité de conseil ou d'expertise auprès d'entreprises ou particuliers.

Nous écrire, nous rencontrer.

GenerationLibre
24, rue Saint-Lazare
75009 Paris
contact@generationlibre.eu

www.generationlibre.eu